



Déclaration CGT-FSU au Comité technique ministériel du 17 mars 2016

Monsieur le secrétaire général, Mesdames Messieurs, chers camarades,

Ce jour le gouvernement répond aux revendications des syndicats des fonctions publiques pour la revalorisation du point d'indice. Des rassemblements sont organisés à ce sujet, en lien avec des manifestations pour le retrait du projet de loi El Khomri. Cette augmentation sera-t-elle significative, au vu de l'ampleur des pertes de pouvoir d'achat depuis des années ? Sera-t-elle dérisoire ? C'est un choix politique. Or, les ministres ou secrétaires d'Etat, qui président notre CTM ne sont pas là, ni représentés par leurs cabinets pour nous expliquer les motifs de la décision gouvernementale « point d'indice » attendue depuis le début du quinquennat.

Il n'est pas incongru de relever cette absence. Car la pratique ministérielle de ce CTM est désormais de faire un tour une fois par an avec le dossier de presse du projet de budget, voire de se présenter après nomination gouvernementale pour assurer les élus des personnels de l'importance du dialogue social et du respect dû aux personnels. Puis de passer à autre chose...

Nous demandons donc au secrétaire général de nous rendre compte. Sur la mise en œuvre très incomplète de l'agenda social ministériel avec des blancs sur la ligne « réalisée ou en cours ». En effet la déclinaison de 2016 à 2020 des textes PPCR, imposé malgré un accord minoritaire, ne peut tenir lieu de réponse unique sur tous sujets spécifiques prévus à l'agenda. Ainsi :

- « **évolution du corps des personnels d'exploitation** », avec vide total du tableau de suivi de ce chantier ! Sujet « prioritaire des catégories C » selon les ministres...
- sur les conditions de travail, le chantier « **prise en compte de la pénibilité** », est en panne faute de propositions concrètes hormis la proposition de la DRH au CHSCTM de janvier de faire bénéficier les personnels d'exploitation d'une bonification afin qu'ils partent à la retraite avec une pension décente. Je vous rappelle que nous revendiquons 25 % de bonification ainsi que l'extension de la reconnaissance statutaire du service actif, à des personnels d'autres corps que celui des personnels d'exploitation. La fiche d'exposition de traçabilité individuelle de novembre 2010 issue de la loi retraites devait être applicable pour tous les salariés. Depuis elle a été abrogée dans le privé et remplacée par des « référentiels métiers ». La mise en application de la fiche de traçabilité dans nos services demandée par la circulaire ministérielle du 13 février 2014 ne peut avoir de conséquence sur le service actif, qui doit continuer à être attribué collectivement et statutairement. A ce sujet, nous souhaitons réponse à notre courrier du 9 février de retrait par la DIR Est de la note du 15 décembre 2015 sur les entretiens professionnels, contraire à la note ministérielle du 13 février 2014 appliquant les décrets 2011-354 du 30 mars 2011 relatif aux facteurs de risques professionnels et au décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique.
- sur le chantier « **risques liés à l'amiante** », constituent des avancées le décret du 20 mai 2015, les circulaires des 16 et 28 juillet sur la prévention, l'imputabilité aux services, la présentation au CHSCTM du 15 décembre dernier de la note socle des textes réglementaires amiante. Mais l'application concrète à tous les agents en activité dans tous les services et établissements, le suivi post professionnel des retraités, l'actualisation des services et postes exposés - par exemple

dans les missions affaires maritimes - demeure défailante ou objet de blocage persistant mentionné par nos élus aux CHSCT et CHSCTM.

- « **nouveau statut et recrutements des OPA** » Les intentions de longue date du guichet unique de réécrire le décret de 1965, en imposant d'en faire une condition sine qua non de recrutements, se traduisent par des demandes dérogatoires d'arbitrages de recrutements, épisodiques et éventuels, pour quelques dizaines de postes. Avec pour conséquence : inflation de sous-traitance en réponse aux besoins, absence de perspectives pour les collègues OPA des services et établissements et enfin des messages oraux tel que celui du DGITM lors de sa venue à la DIR Ouest déclarant, cela ne sert à rien de s'embêter à recruter des spécialités OPA sur un corps mort. (Propos relatés dans un compte rendu de l'administration de la DIR Ouest - groupe de suivi des OPA).
- Nous reviendrons sur l'application du **plan ministériel de requalification** à notre ordre du jour. Mais il ne concerne que 2100 collègues sur plus de 70 000, très loin des rapports du Conseil Général sur la réalité des fonctions et compétences de beaucoup de collègues de catégories C ou B, qui tiennent des fonctions de catégories B ou A. Nous avons demandé que ce plan de requalification concerne 11 000 agents. Et à la DGAC, les discussions sur le projet de Protocole s'enlisent compte tenu de la rigidité des positions de l'administration qui confond négociation et accompagnement bienveillant de ses propres requêtes... Que répondez-vous aux 95 % des agents non visés par le Plan ministériel ?
- S'agissant du respect des droits et de dialogue social, nous demandons votre intervention pour mettre fin en cas de grève au recours massif et abusif aux notifications de maintien dans l'emploi, pratiqués par exemple par des directeurs dans des **DIR** ou à **Météo France**. Et pour faire respecter les droits des CT et CHSCT des **DREAL** se heurtant à des refus d'expertise sur l'impact des fusions sur les conditions de travail des personnels.

La marque de fabrique « **Présent pour l'avenir** », du « grand ministère technique du développement durable », selon la formule de ses promoteurs, paraît lointaine ou ternie. La déclinaison demandée par la ministre sur tous sujets des vocables, « Mobilisation positive », « Green deals », « Culture Transition », « Porteurs de projets », ne donne ni sens ni perspectives pour les personnels, ce à tout niveau hiérarchique. Ni non plus pour nos concitoyens, dont le ministère exprime en ces termes les attentes (document soumis le 7 mars au CNTE préparatoire à la prochaine Conférence Environnementale de mi avril). « *De plus, l'attente de la société civile a évolué depuis trois ans et est de plus en plus forte, se cristallisant autour d'une demande d'un Etat facilitateur et non plus normatif : une attente forte qui s'exprime est celle de lever les freins qui s'opposeraient à l'autonomie des acteurs et à leurs initiatives* ». Cela bien sûr n'a aucun rapport avec le projet de loi sur la réforme du code du travail, les cars « Macron », les privatisations des grands barrages, celle des trains Intercités qui ne seraient pas supprimés, l'extension pour trois ans en moyenne de la durée des concessions autoroutières et la privatisation supplémentaire de morceaux de réseaux ! Ni non plus les initiatives de Vinci à Notre Dame des Landes, dont les avocats poussent aux travaux, sous menace de réclamer à l'Etat le dédit de 80 M€ si le projet est abandonné au profit de l'extension de l'aéroport actuel. Vinci laissant le ministère et la DREAL, sous pression du Premier ministre, « dialoguer » avec la Commission européenne sur le respect des directives Habitats faune flore, Oiseaux, Etudes d'impact plans programmes, directive Cadre sur l'Eau, et « lancer » avec les collectivités locales un nouveau schéma de cohérence territoriale visant bien toutes les infrastructures et aménagements liés au projet, éventuel, de nouvel aéroport.

Les effets sur les conditions de travail comme sur les activités menées par nos services et établissements, du classement « non prioritaires » des effectifs des missions Ecologie, Logement, Transports, Energie, Mer... sont redoutables. Ils engendrent de plus en plus de souffrances des personnels. Un rapport du CGEDD recommandait d'ailleurs il y a trois ans de les anticiper en mettant en œuvre un plan pluriannuel ambitieux de recrutement et de renouvellement des compétences. Il est resté lettre morte. Aux personnels de la **DGAC**, qui demandent avec la CGT et tous leurs syndicats que cesse la baisse continue des effectifs du BACEA, le cabinet du Secrétaire d'Etat aux transports répond espérer une « inflexion » des baisses prévues pour 2017. Mais le DGAC nuance cet espoir d'inflexion dans les réductions... A ceux de **Météo France** qui ont fait grève pour refuser toute nouvelle réduction

d'effectifs, le conseiller social annonce une baisse de 70 emplois en 2017 et menace d'une baisse supplémentaire si les syndicats de Météo France continuent de protester ! A l'**IFSTTAR** et au **CEREMA** les élus des personnels ont voté contre les projets de budget de leurs établissements, dont l'austérité met en cause les missions. A l'**AAMP** cela a été aussi le cas au CA de nombreux administrateurs aux côtés de l'élu des personnels.

Ce qui est en cause ? Le grand écart vertigineux entre les paroles et les actes, entre discours et réalités quotidiennes.

- En **administration centrale**, les personnels de la **DIHAL** ont appris un vendredi matin de Ségolène Royal qu'ils avaient la journée pour quitter le site de Roquelaure. Au CT AC du 10 mars, la DRH a estimé injuste que nous relevions le défaut de protection des agents de la part du SG. Il est légitime qu'un cabinet d'un secrétaire d'Etat soit installé. Mais a fortiori s'agissant d'un service de 25 agents ayant déjà déménagé à plusieurs reprises ces dernières années, qui pouvait faire remarquer à la ministre qu'un délai de préavis permettait de traiter de manière plus humaine et respectueuse les agents de la délégation ?
- Le préfigurateur de l'**AFB** et DG de l'**AAMP**, a été remercié juste avant la première réunion le 29 février des membres des 4 CA des établissements appelés à fusionner (**ONEMA, AAMP, PNF, ATEN**). Et c'est toujours l'évitement ou le refus sur le contenu des revendications intersyndicales des personnels de l'environnement pour les revalorisations statutaires et pour l'arrêt des suppressions d'emplois en cours ou programmées dans les domaines « **eau et biodiversité** », malgré la force de la grève du 4 février. Vous devez répondre au courrier du 16 février à ce sujet, ainsi qu'à ceux remis à Ségolène Royal les 16 et 29 février.
- Sujet connexe, celui de la gravité de la situation actuelle des effectifs chargés en **DREAL et DDT(M) du suivi des zones Natura 2000**, qui risque de se dégrader encore par le cumul des opérations décroisement des effectifs MEEM/MAAF, des fusions de DREAL, de la régionalisation du FEADER et les suites du rapport des Conseils Généraux remis à la ministre en décembre, nous n'avons pas de réponse à notre courrier du 18 février. Nous avons par ailleurs demandé deux points à l'ordre du jour. La baisse programmée des taux de promotion des personnels des **agences de l'eau**, la protection fonctionnelle des **personnels assurant les missions de police de l'environnement**.
- Madame Pinel a signé le 10 février l'instruction gouvernementale d'arrêt en 2017 dans les **DDT(M) des activités de conduite d'opérations** des bâtiments de l'Etat, en raison des contraintes d'effectifs et au nom des priorités sur les agendas d'accessibilité et sur le contrôle de la qualité des constructions. Nous y voyons un triple danger : celui des **pertes de compétences et de pratiques sur la construction et la réhabilitation**, rejaillissant sur les fonctions de contrôle, celui d'une progression supplémentaire de la sous-traitance généralisée, celui d'un affaiblissement des compétences de la DAFI vis à vis des services déconcentrés et des établissements publics, à l'égard des grands groupes de BTP et vis à vis de Bercy (France Domaines, Immobilier de l'Etat).
- Cette instruction à la veille d'un remaniement, rappelle celle du 6 mai 2012 sous le gouvernement Sarkozy veille des élections législatives programmant l'arrêt de l'ATESAT et la réforme de l'ADS, que Madame Duflot a par la suite parfaitement assumé en faisant voter l'adaptation législative postérieure. Nous vous demandons en ce domaine où en est la concertation sur le **projet d'instruction « nouveau conseil au territoire »** (DREAL/DDT(M)) transmis par le SG DRH pour avis l'été dernier et pour lequel nous avons fait des propositions en septembre, sans nouvelle depuis. Et notre demande d'une **concertation sur le projet de DNO « ingénierie publique territoriale, rôle de l'Etat et de ses établissements publics »** annoncé à deux reprises en 2015 lors des comités interministériels égalité des territoires/ruralité et d'un CIMAP. Egalement sans réponse.